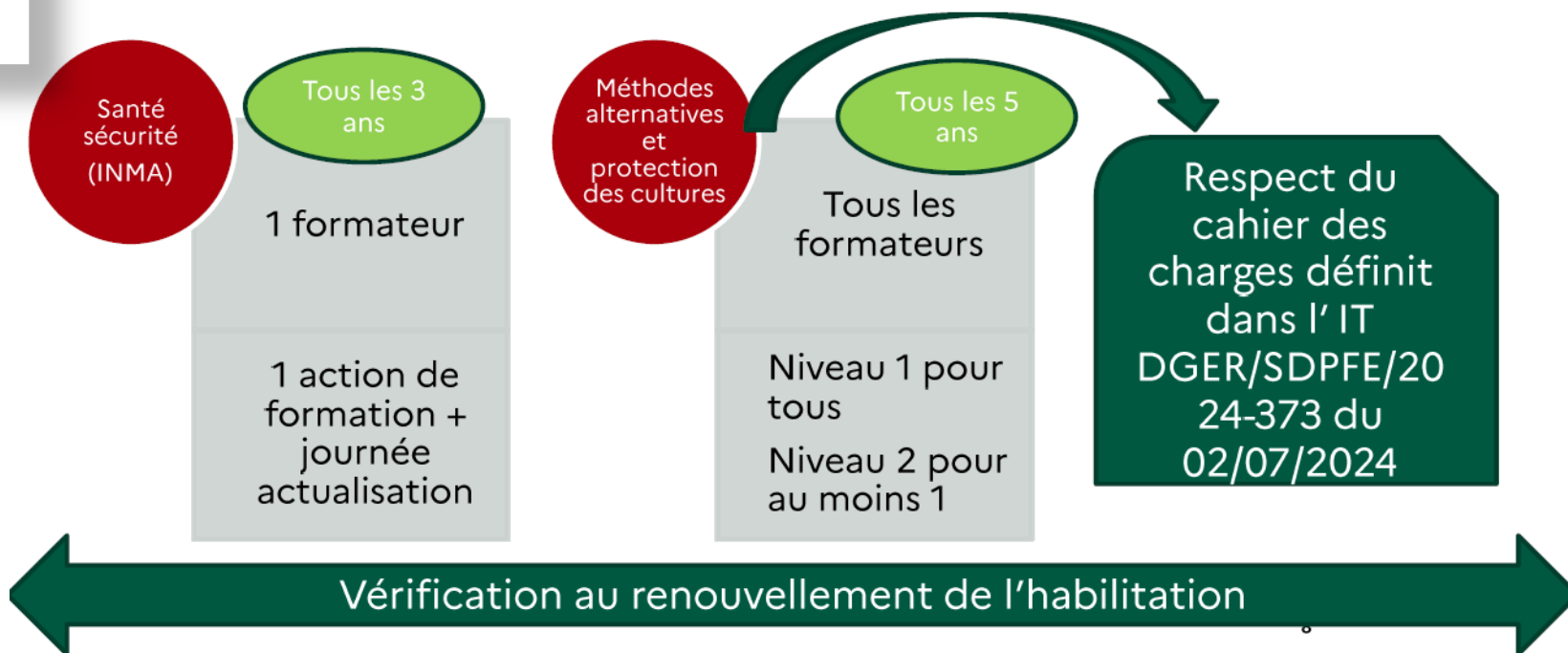


Professionnalisation des formateurs: art 5 et 6 de l'arrêté du 14/01/2022 relatif aux conditions d'habilitation des OF - en vigueur au 01/01/2025

**Dernière date du
renouvellement :**

05 décembre 2024



IMPORTANT : pour le 1^{er} renouvellement de la journée d'actualisation sur le volet Santé Sécurité (JNR2C) :

Pour le 1^{ER} renouvellement, ce dernier doit être fait dans les 3 ans consécutifs à la formation initiale.

Exemple:

Année de formation initiale : **2024, 2025, 2026**

Année du renouvellement : **2027**